



CLUB NAUTIQUE DES PORTES EN RE

Association sportive Loi 1901- 1 promenade de la mer -17880 Les Portes en Ré

Tel :05 46 29 61 36 mail: cnportesre@orange.fr

Assemblée Générale Extraordinaire 28/10/2022

Les membres de l'association du « CLUB NAUTIQUE DES PORTES EN RE » convoqués par courrier et courrier électronique le 13/10 2022 se sont réunis le Vendredi 28 octobre 2022 à 10h, au siège du CNP, 1 promenade de la mer – 17880 Les Portes en Ré

Conformément à l'article 8.3 des statuts, l'AGE n'a pu se tenir, le Quorum n'étant pas atteint.

Comme précisé dans la convocation du 13/10/2022 une **seconde** Assemblée Générale extraordinaire a eu lieu le vendredi 28 octobre 2022 à 11h00 – dans les mêmes locaux.

PRESENTS

Il est constaté que les membres présents (14) ou régulièrement représentés (10) constituent 12,18 % des membres. Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence.

11h03 - Le président de séance rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Modification des statuts de l'association

PRESENTATION

Les nouveaux statuts sont proposés par le Conseil d'Administration et mis à disposition des membres le 13 octobre 2022. Le Président dresse un historique de l'association et expose les motifs du projet de modification des statuts. Dès juin 2022, ce travail a été confié à la commission Institutionnelle (7 administrateurs du CNP).

Les nouveaux statuts reprennent un modèle proposé aux associations par la FFV.

Ce travail a permis de valider un projet de statuts le 8 octobre 2022. La décision a été prise pour organiser la présente AG Extraordinaire - Point de passage légal avant le dépôt des statuts en préfecture.

DEBAT

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

- Planning d'Application des nouveaux statuts ;
- Notion de Membre & Adhérent prévu dans le Règlement intérieur ;
- Travaux sur le Règlement intérieur ;
- Distinction entre Règlement d'entreprise (Ecole de voile) et Règlement intérieur (Ass. CNP)

Modifications à apporter au projet de statuts : Néant – Le débat montre l'importance du Règlement Intérieur basé sur les statuts.

RELEVÉ de DECISIONS

Le président met aux voix la modification des statuts.

11h27 - Approbation à l'unanimité des Statuts proposés par le Conseil d'Administration (Statuts CNP 2023).

SUITE Ces statuts sont mis à disposition sur le DRIVE CNP.

Conseil d'Administration 5 Novembre à 18h00 – Etape de mise en œuvre des statuts – Suite des travaux sur le règlement intérieur

Tétric SALMON-MARTEL
Secrétaire Général du CNP
31/10/2022

Hervé LEDUE
Président du CNP